

Coach Regatta  
MARSEILLE



## Avis de Course Coach Regatta Marseille 2024

Septième édition de l'Optimist Coach Regatta Marseille  
Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile,  
l'Optimist Coach Regatta aura lieu du samedi 20 au dimanche 21 janvier 2024

### 1. Règles :

- 1.1 La régata est régie par les « Règles de Course à la Voile ».  
La règle 41 du chapitre 4 est complétée par la 41(e) : « un bateau peut recevoir de l'aide à l'oral d'un entraîneur ».
- 1.2 Les instructions de course ainsi que toute modification sont faites par les comités techniques de l'YCPR et l'ASPTT.
- 1.3 S'il y a un conflit entre les langues, le texte Français fera foi.
- 1.4 Les instructions de course seront les instructions contenues dans les annexes des ICs, les instructions de voile standard et les instructions de course supplémentaires qui seront sur le panneau d'affichage officiel situé au YCPR.

### 2. Publicité :

Pas de règles sur la publicité.

### 3. Admissibilité et inscriptions :

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist.
- 3.2 Le critère d'admissibilité est la validation du comité technique du YCPR et de l'ASPTT.
- 3.3 Les inscriptions sont limitées à 150 coureurs.
- 3.4 Les pré-inscriptions en retard pourraient être acceptées par le YCPR et l'ASPTT sous conditions.

### 4. Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de **40€** par coureur avant le **17 décembre 2022**.  
Les frais d'inscription seront majorés à partir du **18 décembre 2022** au prix de **60 €**.

## **5. Programme :**

5.1 Programme de la régata.

### **Vendredi 19 janvier :**

14h00 : manches d'entraînement

17h00 – 18h00 : confirmation d'inscriptions

### **Samedi 20 janvier :**

09h00 – 11h00 : confirmation d'inscriptions

11h00 : Réunion des coachs

12h30 : Premier signal d'avertissement

Après les courses : chocolat chaud

### **Dimanche 21 janvier :**

8h30 : Réunion des coachs

10h00 : Premier signal d'avertissement

15h30 : Dernier signal d'avertissement

17h00 : Remise des prix

5.2 Nombre de courses : il n'y aura pas de restriction sur le nombre de courses.

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne se fera après 15h30.

## **6. Instructions de course :**

Les instructions de course seront publiées le jeudi 18 janvier.

## **7. Lieu :**

7.1 La pièce jointe A montre l'emplacement de la zone d'accueil.

7.2 La pièce jointe B montre l'emplacement de la zone de course.

## **8. Courses :**

8.1 Parcours construit type IODA.

8.2 Les flottes seront réparties comme suit :

Flotte élite : 72 meilleurs minimes et 8 meilleurs benjamins de l'Opti Cup 2023.

Flotte espoir : minimes et benjamins.

Exceptions faites pour les étrangers selon le palmarès de chacun.

## **9. Système de pénalité :**

9.1 Les décisions des jurys et comités seront prises selon RCV 70,5.

9.2 Arbitrage direct La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. Ceci modifie le 10.2.

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 10.42 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon

rouge en direction de ce bateau. L'instruction de course 10.2 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction.

c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a))

d) Les bateaux du jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

9.3 En participant à l'évènement tous les coachs sont désignés arbitre pendant les courses et s'engagent à participer activement. Des pavillons pourront leurs être prêtés par l'organisation.

## **10. Classement :**

10.1 2 courses devront être validées pour valider la régates.

10.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10.3 Système de point à minima :

(a) Chaque bateau qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points égaux sa place obtenu lors de la course.

(b) Un bateau qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas fini, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

## **11. Bateaux accompagnateurs**

L'organisation peut exiger des bateaux accompagnateurs qu'ils soient signalés d'un drapeau.

## **12. Prix**

Les prix seront attribués comme suit : 1,2,3 garçons et filles de chaque groupe.

## **13. Clause de non-responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir règle 4 des RCV, décision de courir. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou de décès ayant lieu avant, pendant ou après la régates.

Tous les marins participent sous la responsabilité de leur entraîneur. L'entraîneur doit être désigné lors de l'inscription et doit toujours être présent sur la zone de course et sur l'eau quand ses coureurs y sont. Les entraîneurs sont responsables de leurs coureurs, avec un maximum de 10 coureurs par entraîneur.

#### **14. Assurance :**

Chaque bateau participant doit être affilié au tiers ou en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1 000 000 euros par incident ou équivalent. La licence FFV fait office d'assurance pour les coureurs français.

#### **15. Hébergement :**

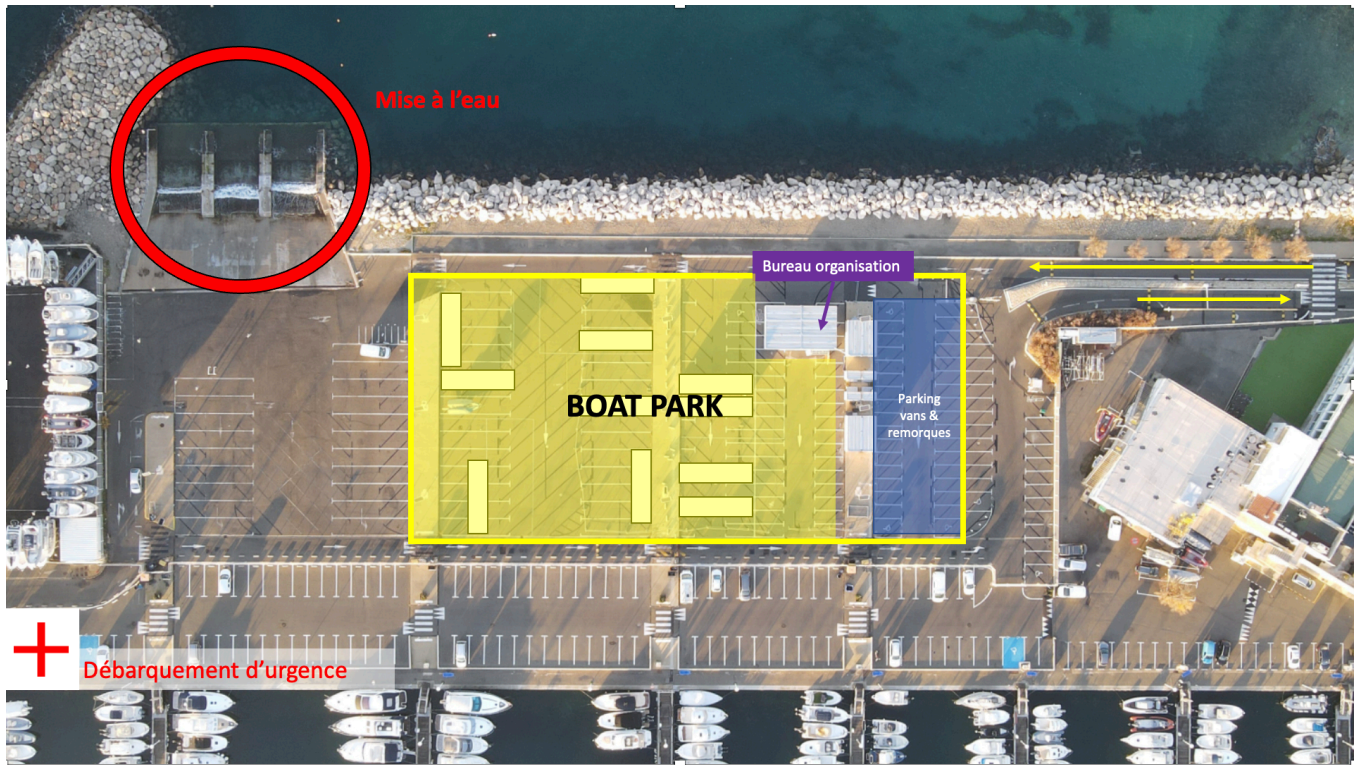
L'hébergement n'est pas fourni par l'organisation ; il est possible de trouver des appartements et hôtels sur ce lien <http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html>

Vous pouvez aussi nous contacter pour des conseils à [coachregatta13@gmail.com](mailto:coachregatta13@gmail.com)

#### **16. Location de semi-rigides:**

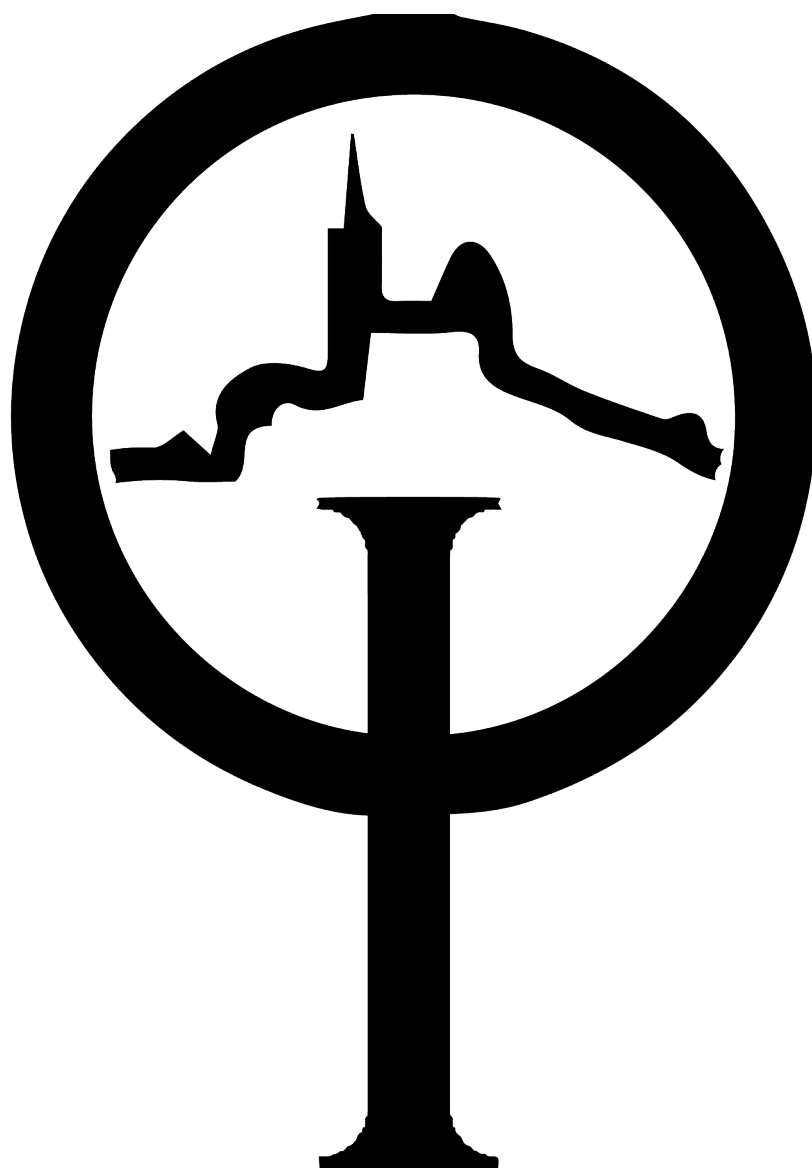
Nous contacter à [coachregatta13@gmail.com](mailto:coachregatta13@gmail.com)

## Pièce jointe A : zone d'accueil



## Pièce jointe B : zone de courses





**Coach Regatta**  
**MARSEILLE**